Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 116 (1976)
Heft: 8

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

116e année N° 8 - Août 1971

Revue militaire suisse

Fondée en 1856 - Paraît tous les mois

Rédacteur en chef: Major EMG **M-H. Montfort**

Administrateur: Major E. Juvet

Administration et édition:

Association de la Revue militaire suisse, 4, Place Pépinet, 1003 Lausanne, Tél. (021) 22 44 44. Chèques post. 10-5209 - **Impression et expédition:** Imprimeries Réunies S.A. 33, Avenue de la Gare, Lausanne - **Annonces:** Permedia, département de Publicitas S.A. pour la presse périodique. 9-11, rue du Prince, 1211 Genève 8.
Permédia - 6002 Lucerne Hirchmattstrasse, 36 Tél. (041) 23 66 66

TARIF DES ABONNEMENTS:			
	Suisse	1 an: Fr. 22.—	Prix du numéro
	Etranger	1 an: Fr. 27.—	Fr. 2.50

Les abonnements partent du 1er janvier et continuent jusqu'à révocation écrite.
Une durée intermédiaire n'est acceptée que l'année de souscription.

A tous les lecteurs

Qu'est la Revue militaire suisse?

Quels buts poursuit-elle?

Le 10 mai 1856, son fondateur, le capitaine d'état-major fédéral Ferdinand Lecomte, posait dans le numéro 1 de la première année, les principes de base qui devaient régir le nouveau périodique:

« La Revue militaire suisse, recherchant un but d'utilité publique avant tout, désire être l'organe des officiers de la Suisse française et un moyen d'instruction mutuelle pour eux; *en conséquence elle sera essentiellement ce que l'appui et le concours des officiers la feront; ses mérites seront en raison directe de l'intérêt qu'on lui portera* ».

Quelques jours plus tard, le 26 mai 1856, le directeur de la nouvelle revue recevait la lettre suivante du général G.-H. Dufour:

« C'est une heureuse idée que j'approuve fort de faire pour les militaires de notre Suisse occidentale ce qui existe déjà pour ceux de la Suisse orientale. Ils ont un journal qui les tient au courant de toutes les inventions modernes, qui propage les bonnes idées, réveille les esprits, appelle les